Bruxelles, le 5 avril 2020 - La Compagnie Royale des Experts Comptables et Comptables de Belgique (CRECCB) rapporte que les comptables et experts-comptables sont préoccupés par la transmission du coronavirus par le biais des nombreux documents papier qu'ils reçoivent de leurs clients. Le début du mois signifie traditionnellement pour beaucoup d'entrepreneurs le moment où ils transfèrent leurs factures et autres documents financiers à leur comptable ou à leur expert-comptable. Bien que cela se fasse de plus en plus par voie électronique, de nombreux professionnels du chiffre reçoivent encore ces documents sous forme de papier. "Personne ne sait clairement à quel point il est sans danger de recevoir et de manipuler des documents papier. Nos membres sont très inquiets, pour eux-mêmes et pour leur personnel", déclare Ludo Van den Bossche, président de la CRECCB. La CRECCB demande donc au gouvernement des directives claires, étayées par des arguments scientifiques, auxquelles les professionnels du chiffre peuvent adhérer.

Ces derniers jours, la Compagnie Royale des Experts-Comptables et Comptables de Belgique (CRECCB) a reçu de nombreux rapports inquiétants de ses membres. De nombreux comptables et experts-comptables reçoivent encore des documents papier de leurs clients. Au début du mois les documents sont plus nombreux car les entrepreneurs transfèrent traditionnellement leur facturation à leur comptable ou à leur expert-comptable. Compte tenu de la crise actuelle de la corona et de l'incertitude quant à la possibilité de transmettre le virus COVID-19 par le papier, de nombreux comptables sont très inquiets. Bien que le transfert de documents entre le client et le professionnel du chiffre se fasse de plus en plus par voie numérique, environ la moitié (48 %) des comptables et des experts-comptables reçoivent encore des documents sur papier. C'est ce qui ressort déjà d'une enquête menée par la CRECCB en décembre 2019, à laquelle ont participé 305 professionnels du chiffre. "Ce n'est pas par réticence de la part du professionnel du chiffre. La plupart des comptables et des experts-comptables réclament davantage plus de numérisation", explique Ludo Van den Bossche.

La CRECCB met en avant un certain nombre de facteurs qui expliquent pourquoi tant de professionnels du chiffre reçoivent encore des documents sur papier de leurs clients professionnels. En effet, le rapport PME 2019 montre qu'environ la moitié des entreprises belges sont des entreprises individuelles et qu'environ 9 sur 10 de ces entreprises belges n'emploient pas de personnel. "La majorité de ces entrepreneurs sont principalement engagés dans un pur esprit d'entreprise, exerçant leur profession, et non dans la paperasserie. Pour cela, ils s'en remettent souvent à leur comptable ou à leur expert-comptable", poursuit Ludo Van den Bossche. En outre, les chiffres de l'ONSS montrent que 249 221 des 682 584 travailleurs indépendants (37%) ont plus de 50 ans dans leur profession principale. "Ils n'ont pas toujours acquis des compétences numériques et se méfient un peu plus des solutions numériques proposées", déclare Ludo Van den Bossche.

La CRECCB signale par ailleurs que les bureaux de comptabilité travaillent aussi un maximum avec le régime du télétravail, ce qui rend également difficile l'accès de ces documents papier au personnel de la comptabilité qui est responsable du traitement des documents et de la comptabilisation effective des factures. "Cela permet de s'assurer qu'il reste beaucoup de travail à faire ou que le comptable ou l'expert-comptable en question est enterré sous le travail", explique Ludo Van den Bossche.

A propos de la Compagnie Royale des Experts-Comptables et Comptables de Belgique (CRECCB):

La CRECCB est une association professionnelle qui regroupe des professionnels du chiffre. La CRECCB n'est pas seulement une association professionnelle! La CRECCB relie les gens et assure l'avenir. La CRECCB est une association professionnelle à caractère familial dont les piliers sont la solidarité, le professionnalisme et la satisfaction. L'association est le lien entre chaque membre individuel, les instituts et le gouvernement. L'association sert de médiateur entre les problèmes sur le lieu de travail et le cœur de la politique.